

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1250

présenté par

Mme Cloarec-Le Nabour, M. Di Pompeo, Mme Tuffnell, Mme Fontenel-Personne, M. Molac,  
M. Bois, M. Belhaddad, Mme Lazaar, Mme Charvier, M. Pellois, M. Matras, Mme Michel,  
M. Sorre, M. Chalumeau, M. Besson-Moreau, Mme De Temmerman, M. Marilossian,  
Mme Rilhac, Mme Lecocq et M. Perrot

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 74, substituer aux mots :

« d'une action »

les mots :

« de l'action ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi définit l'action de formation comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Cet amendement vise à rester fidèle à la notion englobante de parcours en employant l'expression « l'action de formation » et non « une action de formation ».